

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE DELEGUES

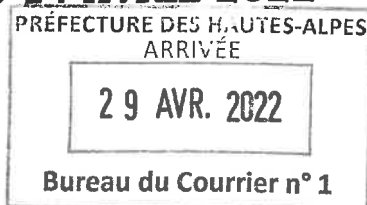
**SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 83
Présents : 26
Représentés (pouvoirs) : 9

Date de la première convocation : 01/04/2022
Date de la deuxième convocation : 08/04/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 29 / 04 / 2022

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 14 AVRIL 2022**



Délibération n° DCS/2022/07

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE QUATORZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 7 avril 2022 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel représenté par FROGET Alain (pouvoir), FROGET Alain, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, AYMERICH Roland suppléant de BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, BLACHE Jean-Luc, COLLE Jean-Pierre, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par BERNARD Julie (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par COLLE Jean-Pierre (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BASSET Florence suppléante de MOREL Christian, PY Martine représentée par MOREL Christian (pouvoir), ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté par ROUSTANG Benoît (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, ARNAUD Jean-Michel représenté par AILLAUD Jean-Baptiste (pouvoir), AYACHE Serge représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), BOUTRON Claude, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, LAFONT Jean-Claude suppléant de ODDOU Rémy

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, OSINGA Sandrine, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, LEFORT Dominique, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Yves BENOITS, Conseiller municipal de Barillonnette
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mr Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du précédent Conseil syndical.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget primitif 2022, sur la base du document transmis avec la note de synthèse préparatoire.

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées au plus près du réalisé 2021.

Concernant la masse salariale, il concerne 3 postes existants, et une secrétaire mise à disposition par le Centre de Gestion, à temps partiel (10h/semaine pour l'année 2022 contre 14h/semaine en 2021).

Une provision de 100 000 € est constituée dans le cadre du contentieux avec l'ancienne directrice.

En recette de fonctionnement, la participation des EPCI membres par habitant est indexée sur le taux d'inflation de l'année 2021, soit +1.6%. Par conséquent, la participation passe de 2.546€ à 2.59€/habitant, soit un total de 210 867.44€.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 482 564.54 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 211 006.54 €

Le Président soumet au conseil syndical le vote de cette proposition du budget 2022. Après lecture du projet du budget 2022, les membres du conseil syndical approuvent, avec 32 voix pour et 3 voix contre, le budget 2022 annexé aux présentes.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

